



DRAC'ÉCO

La 5^e édition de « Drac'Éco » s'est déroulée à Callas ! Jeudi 27 mars, le Domaine Bastide du Plan a accueilli ce salon professionnel dédié aux chefs d'entreprise de la Dracénie, placé sur le thème « Tourisme et Business pour un avenir commun ». Organisé à l'initiative des partenaires économiques locaux – représentés par la CCI, la CMAR PACA, le CLED et l'UPV –, cet événement rencontre un vif succès depuis son lancement en 2019 auprès des entrepreneurs du territoire. De nombreuses personnalités locales étaient présentes dont Myriam Garcia, Sous-Préfète de l'arrondissement de Draguignan, Richard Strambio, Président de DPVa, Basil Gertis, président de la CCI, Roland Rolfo, président de la CMA, Sylvain Audemar, président de la chambre d'agriculture, Stéphane BENHAMOU, président du MEDEF et président adjoint de l'UPV, Philippe MARQUIE, Président du CLED et Frédéric SOULIE, Président du Conseil de Développement de la Dracénie. Une belle mise en lumière du dynamisme et du potentiel économique de notre territoire que Daniel MARIA, Maire de Callas, Vice-Président de DPVa, a souligné dans son discours et qui démontre que l'entrepreneuriat et l'innovation prospèrent aussi hors des grands centres urbains.



LIVRET DES FESTIVITÉS

Le livret des festivités 2025 est disponible ! Vous pouvez d'ores et déjà vous le procurer auprès des offices de tourisme de DPVa, de la mairie de Callas ou des commerces callassiens.

Toutes les manifestations des différents acteurs de la commune y sont recensées, vous offrant ainsi une vue d'ensemble de la saison.

EN AVRIL :

- **5-6 avril** : Tournoi de Foot | Stade Gilles Mistral
- **6 avril** : Fête de l'Olive et du Terroir organisée par la Municipalité et le Moulin de Callas et en collaboration avec le Réveil Callassien et DPVa | Cœur du village | programme www.callas.fr/fete-de-lolive
- **du 8 au 13 avril** : Voyage Réveil Callassien | Le Périgord Pourpre
- **12 avril** : Tournoi de Foot | Stade Gilles Mistral
- **19 avril** : Interœuf | Comité des Fêtes | Place Clemenceau à 15h00
- **27 avril** : Cérémonie Commémorative | Souvenir des victimes et héros de la déportation | Monument aux Morts | 11h00

URBANISME

Règles à respecter pour les modifications extérieures : Toute transformation concernant l'apparence d'un bâtiment (façade, toiture, fenêtres, couleur, etc.) ou l'installation d'une clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

Rappel des principales restrictions :

- Dans le centre ancien, il est interdit de :
 - Placer des climatiseurs ou des extracteurs d'air en saillie sur la voie publique.
 - Installer des volets roulants, des antennes paraboliques ou hertziennes en façade.
- Soumis à autorisation :
 - Les nouveaux branchements modifiant l'aspect extérieur (goulottes, gouttières, raccordements aux réseaux, etc.).
- Interdictions applicables sur toute la commune :
 - Les brise-vues tels que bâches, claustras ou panneaux pleins.

Pour plus de renseignements, le service urbanisme vous accueille sur rendez-vous au 04 94 76 61 07.

